



Madame SUARD Eloïse
Directrice des Ressources Humaines
COFIROUTE
1973 boulevard de la Défense
Bâtiment HYDRA – CS 10268
92757 NANTERRE Cedex

Le 16/01/2024

OBJET : Préavis de Grève

Madame la Directrice,

Comme chaque année, les négociations annuelles obligatoires sont négociées. Les annonces que vous avez transmises le 16 janvier 2024 de 3% sont bien en dessous de l'inflation.

Pour faire entendre ce problème qui se pose chaque année, conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du Code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT Cofiroute prévoit un mouvement de grève reconductible de 00 heures du matin à 24 heures du 23 janvier 2024 au 05 février 2024 inclus.

Afin de permettre aux salarié.e.s d'exprimer leurs revendications, de prendre des décisions d'action et d'inscrire la mobilisation dans la durée.

Notre organisation syndicale dépose donc un préavis de grève de 00 heures du matin à 24 heures pour la journée du mardi 23 janvier 2024 mais également pour les journées des : 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, ainsi que le 01 février, 02, 03, 04, et 05 février 2024.

Cette action collective concerne tou.te.s les salarié.e.es de l'entreprise dont les revendications sont les suivantes :

Aucun salaire à COFIROUTE en dessous de 2000 euros par mois

- **Augmentation Générale de 10% rétroactif au 1 janvier 2024**
- **Embauches dans toutes les filières de métier**
- **Au sens de l'article L.3261-2 du Code du travail, l'entreprise prend en charge l'abonnement les frais de transports publics à la hauteur de 75%, la CGT Cofiroute demande selon les mêmes modalités, la Prise en charge des frais de transports personnels à la hauteur des 75% des frais de l'abonnement collectif Navigo soit 64,80 euros par salarié par mois**
- **Garantir aux salariés travaillant sur écran un temps de pause de 15 minutes après 2 heures de travail continue.(Opérateur Péage, SPCE, SPCI,SSTP) comme le préconise L'INRS**
- **Arrêter la politique du pourrissement des conditions de travail et des discours de manque de moyens disponibles pour des demandes justifiées qui visent à permettre aux salarié.e.s d'effectuer leur travail.**

Notre syndicat se tient à votre disposition afin d'être reçu dans le cadre de ce préavis, et ainsi porter les revendications des salarié.e.s.

Reçu le 16/01/2023

Le Syndicat CGT Cofiroute

C.G.T. COFIROUTE <http://cgtcofiroute.fr>

02.38.72.43.28 "la vente aux moines" 45770 SARAN

Patrice LOUIS 06 23 83 33 67 - Adrien VINCENT 07 71 80 35 35 - Sadia AUMAR 06 64 46 49 94

cgt.cofi@gmail.com

